



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE VOYAGE A

PARIS

DU LUNDI 6 AVRIL

AU VENDREDI 10 AVRIL 2020

POUR LE COLLEGE CHARLES DE GAULLE –
210, RUE ANDRE MALRAUX-
07500 GUILHERAND- GRANGES

PROCEDURE ADAPTEE

*Passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
Et de l'ordonnance du 23 juillet 2015*

1 Chapitre 1 - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Collège CHARLES DE GAULLE**
210, Rue André Malraux
07500 GUILHERAND-GRANGES

Représenté par: Mme CAPEVAND Christelle
Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée LOUBET-
26000 VALENCE

B - MARCHE N°2020/PARIS/01 *Date et signature*

Objet du marché: VOYAGE A PARIS du 6 AU 10 AVRIL 2020

En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat ne sera signé

Date de dépôt des offres

Le mardi 9 juillet 2019 à 12h

CHAPITRE 11- MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209000 € H.T.)

Chapitre 111- REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le mardi 9 juillet 2019 à 12h

B. Modalités d'envoi

Par mail

C; Adresses de réception

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :
Collège CHARLES DE GAULLE
A l'attention du service Intendance 210,
Rue André Malraux
07500 GUILHERAND-GRANGES

O. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critère prix des prestations: 60%
Qualité des prestations proposées : 30%
Qualité de service du prestataire: 10%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

- Madame Béatrice GILLES, secrétaire intendance en charge des voyages scolaires
- ligne directe: 04-75-44-98-57
 - fax: 04-75-40-77-21
 - mail : beatrice.gilles@ac-grenoble.fr

- Madame Laetitia BARNERON, gestionnaire
- ligne directe: 04-75-44-98-55
 - fax: 04-75-40-77-21
 - mail : laetitia.barneron@ac-grenoble.fr

F. Variantes

Des variantes peuvent être acceptées concernant l'organisation des visites par exemple.

1 Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Voyage scolaire pour un groupe de 30 élèves classe de (+ ou - 2 élèves) et 3 accompagnateurs à PARIS du LUNDI 6 AVRIL 2020 AU VENDREDI 10 AVRIL 2020 avec hébergement.

Article 2: Allotissement

Sans objet

Article 3: Durée du marché

Sans objet

Article 4: Détail des prestations et des prix

Nombre de participants: 30 élèves + 3 accompagnateurs

Observation: une marge de +2/-2 participants sera acceptée par le candidat sans modification de prix.

Une attention particulière sera portée sur les conditions générales d'assurance et d'annulation.

Une assurance individuelle facultative pourra être proposée aux élèves en sus du prix du voyage.

Une assurance annulation groupe pourra également être proposée de façon distincte. Des informations sur le report du séjour suite à une interdiction ministérielle de voyage scolaire (attentats - événements particuliers) seront apportées.

DETAILS ET DESCRIPTIF:

PROGRAMME

PARIS 2020

Lundi 6 avril :

- **6h00** : Départ du collège Charles de Gaulle de Guilhaing Granges (parking du collège)
210 rue André Malraux 07500 Guilhaing Granges

- **14h30** : **Musée de la Grande Guerre** Rue Lazare Ponticelli, **77100 Meaux**
Visite guidée

- **17h00** : Monument américain de Meaux (à proximité du musée)

17h30 : Départ pour hébergement

Mardi 7 avril :

- **10h00** : **Mémorial du Mont Valérien**, Avenue du Professeur Léon Bernard, 92150 **Suresnes**.
Visite guidée gratuite d'environ 1h30.

- **12h00** : **Nécropole américaine de Suresnes**

- **14h30** : **1^{er} régiment d'infanterie de la Garde Républicaine**
Caserne Rathelot de Nanterre (92)

17h00 : Départ pour hébergement

Mercredi 8 avril :

- **10h00** : **Musée de l'Armée – Les Invalides** 129, rue de Grenelle 75007 Paris

Visite découverte « Seconde Guerre Mondiale »

+ Musée de l'Ordre de la Libération, Dôme des Invalides et tombeau de Napoléon I^{er} + cathédrale
Saint Louis des Invalides.

- **15h00** : Sénat Palais du Luxembourg

17h30 : Départ pour hébergement

Jeudi 9 avril :

- **10h00** : **Panthéon** Place du Panthéon, 75005 Paris.

Visite guidée des parties hautes du Panthéon à 10h15 + Parcours miroirs : La mémoire de la
résistance à 11h00 (visite d'une heure 30 environ couplée à celle du Mont Valérien).

- **14h00 à 16h30** : **Mémorial de la Shoah** 17 rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris

Visite générale avec Mur des noms, la crypte, l'exposition sur l'histoire des juifs pendant la 2nde
Guerre Mondiale + étude d'un témoignage filmé (Rafle du vel d'hiv).

- **16h45** : **Hôtel de Ville de Paris** 29 rue de Rivoli 75004

- **18h30** : Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe

Repas du soir pris sur place : Mac Do des Champs-Élysées ?

- **10h30** : **Retour de nuit à Guilhaing Granges**

Arrivée aux alentours de 6h00 le vendredi 10 avril

Article 5 : conditions de transport

Le transport s'effectuera en autocar ou autre moyen de transport si égal ou moins cher que bus.

En cas d'ennuis mécaniques, le prestataire devra s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que l'immobilisation soit inférieure à 5h sous peine de pénalités : 200 euros par heure d'immobilisation supplémentaire.

Article 6 : condition d'hébergement

L'hébergement s'effectue à l'hôtel ou dans un centre d'hébergement. Tous les repas sont à prévoir sauf le déjeuner du lundi 6 avril 2020.

Article 7 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales: fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 8 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières

Article 9 : Garanties

Sans objet.

Article 10: Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 11 : Prix et rythme des paiements

▶ Nature des prix

Les prix sont unitaires.

▶ Forme des prix

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix H.T et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

▶ Mode de règlement

Dans les limites prévues par la circulaire MEN 97-193 du 11/09/1997 des acomptes pourront être versés au prestataire :

- un premier versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré en janvier 2019 (après production d'une facture d'acompte)
- un deuxième versement égal à 30 % du montant total TTC pourra être opéré courant février 2019 suivant la date retenue (le total versé avant le départ ne pouvant être supérieur à 70 % du montant total du voyage)

- le solde interviendra au retour du voyage. Le mode de règlement proposé par le collège est un virement au compte indiqué à la page 8.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 12: Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 13: Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre V . Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur:

que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).

qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures:

- D Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- D Pays membre de l'OMC
- D Autre

Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de:
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

n° de téléphone :

E-mail:

Ayant son siège social à :
(Adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :
- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix:

- Voir devis

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 45 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B.:

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A _____ , le

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") et **cachet de la société:**

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement (voir devis):

à

le :

le Pouvoir
Adjudicateur Madame
la Principale
Christelle CAPEVAND

Notification du marché:

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

**RECU A TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.**

A _____, le

Le Titulaire

Avertissement:

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois:

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*